



**APPEL A PROJETS
ANIMATIONS NATURE
2018**

L'Agence des espaces verts de la Région d'Ile de France met en œuvre la politique « verte » de la Région Ile de France. Son action est triple. Elle vise tout d'abord à renforcer la place de la nature en ville en développant les espaces naturels ouverts au public, en second lieu à participer au maintien des espaces agricoles périurbains et promouvoir l'agriculture biologique et enfin à conforter la préservation de la biodiversité en Ile-de-France. En parallèle, elle a initié une démarche de sensibilisation auprès du grand public visant à faire découvrir et préserver le patrimoine naturel régional.

Dans ce cadre, l'Agence lance un appel à projets « animations nature » pour 2018.

L'objectif de cet appel à projets est de :

- Faire prendre conscience au public des richesses et de la fragilité des milieux naturels,
- Apporter les clés pour comprendre les enjeux de préservation de ces milieux et encourager des comportements respectueux de l'environnement sur les sites mais aussi dans la vie quotidienne,
- Faire connaître les propriétés régionales,
- Créer une dynamique autour des espaces naturels régionaux.

Ce présent document définit les modalités de participation ainsi que les critères d'éligibilité.

I. OBJET

Il est demandé aux porteurs de projets de proposer des animations se déroulant sur les sites gérés par l'Agence.

Par animation, l'Agence entend toute manifestation qui met en avant un site, dans l'optique d'inciter un large public à venir le découvrir, l'apprécier et acquérir les connaissances et comportements permettant de le préserver. Elle doit être ludique et accessible à un public essentiellement familial.

II. LES PORTEURS DE PROJETS

Toute structure morale de droit public ou de droit privé à but non lucratif.

III. CRITERES DU PROJET

A. Les modalités de candidature

- Les propositions d'animations se font uniquement, en ligne, sur le support OpenAgenda. Un formulaire permettra de détailler les propositions. Toute proposition reçue sur un autre support ne sera pas étudiée.
- La saisie des propositions d'animation sur OpenAgenda est ouverte du 12/10/17 au 15/11/17. Toute proposition d'animation réceptionnée après le 15/11/17 ne sera pas étudiée.

- Une structure nouvelle souhaitant proposer des animations doit se faire connaître auprès de Anaïs LESIEUR par mail à l'adresse suivante : alesieur@aev-iledefrance.fr ou en téléphonant au 06 01 18 24 60. Une invitation lui sera alors envoyée par mail afin de contribuer au calendrier animations nature 2018 via le support OpenAgenda.

Pour les associations ayant participé au calendrier animations nature 2017, une invitation leur sera automatiquement envoyée.

- Lorsqu'une structure devient contributeur de l'agenda, elle doit veiller à s'identifier avec le nom de son association/structure, et non avec un identifiant personnel (afin de retrouver ses animations plus facilement).

B. Les critères de recevabilité

- Légalité administrative du porteur de projet
- Les animations doivent obligatoirement se dérouler sur une propriété régionale de l'Agence des espaces verts. Possibilité de les consulter dans l'atlas des périmètres régionaux d'intervention foncière ici :

<http://www.aev-iledefrance.fr/ressources/cartes-et-donnees-geographiques>

Et sur la page de présentation des domaines régionaux :

<http://www.aev-iledefrance.fr/l-aev/le-patrimoine-nature-regional/le-patrimoine-nature-regional?sortPrif=o>

- Respecter le règlement intérieur du site
- Les animations doivent être proposées les week-ends (du vendredi soir au dimanche soir) ou jours fériés. Les propositions en soirée et en nuitée sont acceptées.
- La durée ne peut être inférieure à une demi-journée (2h d'animation minimum)
- Se dérouler entre le **1er avril et le 9 décembre 2018**

C. Les critères d'appréciation et de sélection des animations (par ordre d'importance)

- Le degré de précision et de cohérence des propositions
- La pertinence des animations (finalité – objectifs – actions)
- La qualité pédagogique
- L'attractivité et le caractère innovant
- Le public cible : grand public, publics « non avertis » en priorité et notamment public familial et personnes en situation de handicap

- L'adaptation aux spécificités et contraintes des sites (notamment les réserves naturelles régionales RNR)
- L'intégration dans la dynamique locale
- La diversité des domaines régionaux sur lesquelles les animations sont proposées
- La mise en place d'animations spécifiques sur les réserves naturelles régionales sera un plus apprécié
- Les animations proposées le week-end de la Fête de la nature, en lien avec le thème de l'année
- Les animations programmées dans le cadre de manifestations nationales (jour de la nuit, nuit de la chauve-souris, nuit de la chouette...)
- L'expérience du porteur du projet en matière de pédagogie à l'environnement
- Le coût de l'animation.

Une commission technique sélectionnera les projets de manière à constituer un programme d'animations diversifié dans les approches et les thèmes abordés et dans le souci d'une bonne répartition des animations sur l'ensemble de la région Ile de France. Un porteur de projets peut présenter plusieurs animations. Un projet peut concerner plusieurs sites et/ou comporter plusieurs dates. **Les porteurs de projets retenus seront rétribués au regard du nombre et du type d'animation réalisée.**

Ne seront pas retenus les projets constitués principalement de dispositifs ou d'installations techniques.

La réalisation des projets ne peut pas avoir de finalités commerciales directes (exemple : la vente de créations personnelles ou lié à la réalisation du projet est interdite).

IV. LES ETAPES DE L'APPEL A PROJET

- Le porteur de projets saisi, en ligne, sur OpenAgenda, ses propositions entre le 12/10/2017 et le 15/11/2017 au plus tard
- La sélection finale des animations sera réalisée par la commission technique « animations nature » au plus tard fin novembre.
- Fin novembre, début décembre, l'Agence contactera les porteurs des projets retenus pour finaliser les dates et lieux de réalisation de leurs animations.
- Un contrat de partenariat sera passé entre chaque porteur de projet et l'Agence en janvier 2018. Ce contrat déterminera les termes et les modalités de mise en œuvre des animations nature sur les domaines régionaux.
- Réalisation et suivi des animations : avril à décembre 2018

V. COMMUNICATION

La communication sera réalisée par l'Agence par la diffusion d'un calendrier regroupant toutes les animations retenues et par son site internet.

Tout porteur de projet s'engage, s'il est retenu, à valoriser et à accepter toute action de communication pour son projet, à faire apparaître sur ses documents informatifs ou promotionnels la participation de l'Agence au minimum au moyen de l'apposition de son logo et à soumettre toute action de communication en amont de la diffusion au service communication de l'Agence.